



**Décision n° CODEP-DRC-2024-032020 du président de
l’Autorité de sûreté nucléaire du 21 août 2024 autorisant la
modification notable de l’INB n° 116 portant sur le
traitement de combustibles irradiés, issus de réacteurs de test
et de recherche, à base de siliciure d’uranium faiblement
enrichi**

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret du 12 mai 1981 modifié autorisant la Compagnie générale des matières nucléaires à créer, dans son établissement de La Hague, une usine de traitement d’éléments combustibles irradiés provenant des réacteurs nucléaires à eau ordinaire. Usine dénommée « UP3-A » ;

Vu l’arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2012-DC-0271 de l’Autorité de sûreté nucléaire modifiée du 5 juin 2012 relative à la réception et au traitement des combustibles irradiés de type « réacteur de tests et de recherche (RTR) » dans l’installation nucléaire de base n° 116, dénommée « usine UP3-A » ;

Vu le courrier Orano Recyclage ELH-2023-039714 du 19 septembre 2023 demandant l’autorisation de modification notable de l’INB n° 116 portant sur le traitement de combustibles irradiés, issus de réacteurs de test et de recherche, à base de siliciure d’uranium faiblement enrichi,

Décide :

Article 1^{er}

Orano Recyclage, ci-après dénommé « l'exploitant », est autorisé à modifier l'installation nucléaire de base n°116 et les modalités de traitement des combustibles irradiés issus de réacteurs de test et de recherche à base de siliciure d'uranium faiblement enrichi dans les conditions prévues par sa demande du 19 septembre 2023 susvisée.

Article 2

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 21 août 2024

Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

et par délégation,

le directeur des déchets, des installations de recherche et du cycle,

Signé

Cédric MESSIER